

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que les arrêtés suivants ont été émis :

- l'arrêté N° 3/2023/0061/179 du 11 mai 2023 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à la société CMG SA la modification de l'atelier de travail de métaux et de l'atelier d'entretien et de réparation (3/2022/0379) à Grass, 7, rue Gustave.
- l'arrêté N° 3A/2023/0747/176 du 11 mai 2023 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à l'HOPITAL INTERCOMMUNAL DE STEINFORT la modification des installations sous pression.
- l'arrêté N° 3A/2023/0746/157 du 15 mai 2023 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire** accorde à l'HOPITAL INTERCOMMUNAL DE STEINFORT l'exploitation de 18 appareils de levage pour personnes.
- l'arrêté N° 3/23/0061 du 11 mai 2023 de la **Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable** accorde à la société CMG SA la modification de l'atelier de travail de métaux et de l'atelier d'entretien et de réparation (3/2022/0379) à Grass, 7, rue Gustave.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Les dossiers respectifs peuvent être consultés au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins

Sammy Wagner
Bourgmestre



Michel Clemen
Secrétaire communal f.f.